

délibération :
D_2019_6_7

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Convention de
mutualisation du broyeur de
végétaux**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par délibérations en date du 13 mai 2016 et du 17 février 2017, une convention cadre de mise en commun des moyens des services techniques a été signée entre les communes de La Couronne, Puymoyen, Saint-Michel, Mouthiers-sur-Boëme, de Dirac, Roullet-Saint-Estèphe et Vœuil-et-Giget.

Il explique que cette convention a pour objet d'organiser, dans un souci de rationalisation des moyens :

- la mise à disposition des matériels et personnels des services techniques des communes signataires ;
- les achats dédiés au fonctionnement de ses services, afin de mutualiser leur utilisation

Le coût global (matériel-personnel) est ensuite refacturé annuellement en fonction du coût indiqué au référentiel annexé à la convention.

La commune de Mouthiers-sur-Boëme ayant récupéré l'ancien broyeur de végétaux communautaire, début 2018, il est proposé de répartir les charges de fonctionnement et de réparation du matériel au regard du bilan 2018 :

- Montant global d'utilisation du broyeur 2018 : 1 479,14 €
- Entretien global du broyeur (100% charge Mouthiers-Sur-Boëme) : 230,72 €
- Réparations du broyeur : 1 248,42 €

Considérant le bilan d'utilisation du broyeur pour l'année 2018, il est proposé la répartition des charges suivantes :

Communes	Heures de fonctionnement	Pourcentage	Coût d'entretien
Mouthiers	36:56:00	41,72	520,90 €
Sireuil	15:38:00	17,66	220,49 €
Plassac	7:39:00	8,64	107,89 €
Vœuil-et-Giget	22:54:00	25,87	322,98 €
La couronne	5:24:00	6,10	76,16 €
Total	88:31:00	100,00	1 248,42 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20190614-D_2019_VALDE
Reçu le 02/07/2019

Entendu cet exposé le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
VALIDE la tarification à appliquer aux communes selon la répartition des réparations du broyeur de végétaux effectuées en 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder selon le même principe pour les années suivantes selon l'état d'utilisation du broyeur de végétaux.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - **2 JUIL. 2019**

Le Maire,

